



DOSSIER

DE PRESSE

19/06/2024



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Programme National Nutrition Santé

Lancé en 2001, le **Programme National Nutrition Santé** (PNNS) a pour objectif l'amélioration de la santé par la nutrition de l'ensemble de la population. C'est un programme quinquennal gouvernemental dans son 4ème cycle pour 2019-2024, il a été reconduit pour une année supplémentaire jusqu'à fin 2024.

L'alimentation et l'activité physique constituent deux déterminants majeurs et modifiables de l'état de santé de chacune et de chacun.

C'est en ce sens, que le Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) est déployé par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités pour mobiliser autour de l'importance d'une bonne nutrition pour tous, facteur de développement et de maintien en bonne santé tout au long de la vie.

En agissant sur les différents leviers de la nutrition, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la **réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes** dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc.

Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir !

Le sport grande cause nationale

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris met en avant la **promotion de l'activité physique et sportive** qui est désignée « Grande Cause Nationale » par le président de la république.

Les 3 objectifs de la Grande Cause sont :

- mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain ;
- mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France ;
- inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

2 IL Y A URGENGE À ADOPTER DES MODES DE VIE MOINS SÉDENTAIRES, PLUS ACTIFS, À FORTIORI DANS UN CONTEXTE D'ADDICTION TOUJOURS PLUS FORTE AUX ÉCRANS.

La sédentarité est la 4^{ème} cause de mortalité et la 1^{ère} cause de mortalité évitable :

- Un adulte est assis en moyenne 12h dans une journée travaillée, 9h dans une journée non travaillée ;
- L'inactivité est aujourd'hui la cause de 9% des décès en France ;
- 80% des 11-17 ans sont en dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'OMS en 2020.

L'addiction aux écrans aggrave la situation :

- Les enfants et adolescents passent en moyenne 4h par jour devant les écrans.
- 80% des adultes passent 3h devant un écran chaque jour, hors activité professionnelle.

« Nous sommes face à un tsunami sociétal d'inactivité physique et de sédentarité ! »

François Carré,
Professeur en cardiologie,
président du collectif
pour une France en forme

Ces deux facteurs se combinent et s'aggravent :

- 95%* de la population adulte en France est à risque sanitaire par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis.
- 66%* des adolescents font face à un risque sanitaire préoccupant du fait de la combinaison entre trop grande inactivité et dépendance aux écrans.

*selon l'Anses



* Issu du dossier de presse – Présentation de la grande cause nationale p6

Les orientations nationales et régionales

Le PNNS s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé dont un des défis est de permettre à tous de **vivre plus longtemps en bonne santé**, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie.

Il s'articule avec d'autres plans nationaux portés par d'autres ministères (agriculture, transition écologique et cohésion des territoires, solidarités et des familles, éducation nationale) à travers l'approche d'une seule santé « One Health » et notamment la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 qui porte l'ambition de (re)mettre l'ensemble des Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées et de faire reconnaître pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun.

Le Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS Occitanie prévoit dans son objectif « Poursuivre la mobilisation de tous en agissant sur les principaux déterminants de santé, notamment du cancer et des maladies chroniques » inscrit dans l'engagement 1 « *Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie* » : **le renforcement des initiatives locales en matière de nutrition via le dispositif CHARTE D'ENGAGEMENTS PNNS et l'accompagnement des opérateurs** œuvrant dans le champ de la précarité en lien avec les territoires CLS et PAT.

Charte d'engagements PNNS : agir ensemble

La charte d'engagements du PNNS, au travers de ces engagements, permet de valoriser l'ensemble des structures qui mettent en place des actions de prévention de la santé en nutrition auprès des habitants d'une collectivité.

Signer la charte, c'est l'occasion pour chaque collectivité active de valoriser des actions qu'elle mène déjà, d'**impulser une dynamique territoriale, d'agir pour les habitants et avec eux, de mener une politique nutritionnelle globale, de rassembler ses services autour du PNNS, d'intégrer le PNNS dans ses contrats locaux de santé.**

Par leur grande proximité et la diversité de leurs missions, les collectivités territoriales sont le lieu privilégié pour expérimenter et diffuser la politique de santé nutritionnelle pour tous. Les collectivités jouent donc un rôle essentiel pour la mise en place d'actions de santé au plus près de leurs concitoyens avec un accent particulier pour les personnes vulnérables.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1 Devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS et s'attache à lutter contre les inégalités de santé

1

2 Nommer un référent « actions du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte

2

3 Mettre en œuvre, chaque année une ou plusieurs actions conformes au PNNS selon les domaines d'interventions définis pour chaque type de structure engagée (collectivité ou entreprise)

3

4 Veiller à ce que soient utilisés exclusivement les repères nutritionnels et les recommandations issues des référentiels du PNNS dans la mise en œuvre des actions de promotion de la nutrition afin de garantir les messages et leur cohérence auprès des publics ciblés. Les affiches, supports écrits ou diffusés par voie informatique porteurs du logo du PNNS¹ en sont le garant

4

5

5 Afficher le logo d'engagement PNNS de façon explicite sur les documents informant la population des actions menées

6 Rendre compte annuellement à l'ARS ou la DGS des actions mises en place durant l'année et prévoir avec elles les modalités de modifications de ses actions

6

¹ Ce sont les documents produits par le PNNS ou créés localement et validés dans le cadre de la procédure d'attribution du logo du PNNS. Voir www.mangerbouger.fr et nouveau-national-nutrition-sante.fr/lyfr/les-supports-conformes-au-pnns.html

L'Agence régionale de santé Occitanie accompagne les projets

L'ARS Occitanie soutient activement les collectivités qui mettent en œuvre une politique de santé dans le domaine de la nutrition.

Elles peuvent bénéficier de subvention dans le cadre de contrat annuel ou pluriannuel et d'un accompagnement méthodologique gratuit par Promotion Santé Occitanie dans le montage ou l'évaluation d'un projet, la constitution d'outils.

Le département du Gers a pu bénéficier d'un contrat pluriannuel avec l'ARS Occitanie (contrat 2021-2024) et obtenir une subvention annuelle pour mettre en place différentes actions autour de plusieurs axes d'intervention. Le montant total de l'enveloppe s'est élevé à 33 748 €.

Le Gers : département actif du PNNS

Le Département du Gers est engagé depuis 2008 dans la démarche du PNNS.

Plusieurs actions, mises en place au sein de la collectivité, répondent aux critères du label et s'adressent à plusieurs types de public. Toutes ont pour objectifs de faciliter les choix alimentaires favorables pour la santé, favoriser la pratique d'activités physiques et la réduction de la sédentarité.

1/ chez les enfants : les rendez-vous sportifs aux collèges visent à sensibiliser les élèves de 6^{ème} à l'activité physique et à l'équilibre alimentaire, à travers des ateliers animés par les éducateurs des clubs sportifs locaux, les professeurs d'EPS et les agents du Département. Un atelier sur l'alimentation équilibrée, le sommeil et les bienfaits du sport sur la santé est animé par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS). Mise en œuvre à chaque rentrée scolaire auprès de 8 collèges (rotation tous les 2 ans), cette demi-journée de sensibilisation touche entre 600 et 800 élèves chaque année.

Courant juin, le Département intervient également dans les collèges gersois à l'occasion de la semaine verte du rugby organisée par le Comité départemental de Rugby du Gers pour proposer un atelier sur l'équilibre alimentaire.

Avec l'évènement planétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques, d'autres dispositifs viennent compléter cette offre avec l'ambition de mettre toujours plus de sport dans le quotidien de la jeunesse gersoise (Semaine Olympique et Paralympique, Journée Olympique).

2/ chez les personnes en situation de vulnérabilité sociale : des actions ayant pour objectifs de promouvoir l'activité physique et/ou l'alimentation équilibrée, de lutter contre l'isolement et de prendre soin de sa santé sont proposées par les agents du service social au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MDS).

1/ l'action « Osez bouger pour changer » déployée par la MDS d'Auch s'adresse aux bénéficiaires du RSA en insertion sociale et/ou professionnelle, et plus largement à l'ensemble du public accompagné par les MDS.

Dans ce cadre, une marche est proposée tous les mardis matins à Auch, encadrée par deux travailleurs sociaux et par un salarié du CDOS. Elle peut être complétée, une fois par mois, par une randonnée dans un village proche d'Auch ou un atelier de renforcement musculaire.

Ces séances de marche favorisent les échanges entre les agents de la MDS d'Auch et les personnes en situation de vulnérabilité sur divers sujets (accès aux droits, à la santé,...) Elles permettent de développer le lien social et la confiance en soi des participants.

De septembre 2023 à juin 2024, des groupes de 12 à 15 personnes ont participé aux séances hebdomadaires, pour un total de 53 personnes inscrites sur le dispositif sur la période.

Au vu de l'intérêt manifesté par les participants, une réflexion a été menée pour déployer l'action sur d'autres territoires du département. A titre expérimental, depuis le mois d'avril 2024, la MDS de l'Isle Jourdain a proposé de développer cette action dans les communes de L'Isle-Jourdain, Mauvezin et Samatan. 6 séances ont été organisées jusqu'à ce jour. Chaque séance a réuni une quinzaine de personnes.

2/ Dans le même esprit, l'action « huit jours pour soi » a été menée par les travailleurs sociaux de la MDS de Condom. Cette action a pour objectif de créer des temps d'échange participatifs et du lien social entre des personnes en situation de vulnérabilité dans divers ateliers (alimentation, culture, coaching). L'atelier alimentation a pour thème l'alimentation saine, équilibrée et durable. Deux diététiciennes de l'association MIAM sont intervenues auprès du public dans le cadre de cet atelier. Parmi les animations proposées : réaliser ses courses à moindre coût au marché de Condom, auprès en particulier de maraichers locaux. L'ensemble des produits achetés ont ensuite été cuisinés par les participants de l'atelier cuisine et dégustés collectivement.

Cette action de sensibilisation à l'alimentation saine, équilibrée et durable s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial portée par le Département du Gers. Elle se développera fin 2024 dans le cadre d'un partenariat avec « Les jardins du bonheur » de Condom.

3/ Chez les adultes et les enfants

Une action va démarrer dans le cadre du pacte des solidarités en cofinancement avec l'Etat : l'aide au passage au 100% bio dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), avec des étapes intermédiaires. Chaque année pendant 3 ans plusieurs ESMS pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement pour acquérir du matériel et suivre des formations, de l'accompagnement au changement, en accord avec la recommandation du PNNS pour plusieurs catégories de produits alimentaires sur « la notion de privilégier les aliments bio » (mesure 5 du PNNS liée à la restauration collective).